



<p>Autres infos</p>	<p>Vu la spécificité du bachelier et du master et les reconnaissances professionnelles que l'obtention du grade académique du master en Sciences de la motricité, orientation éducation physique entraîne automatiquement, nous informons les étudiant.e.s inscrits au bachelier en Sciences de la motricité, que l'absence de suivi actif de l'UE LEDPH1001, même pour raisons médicales justifiées, rendra l'évaluation de l'UE impossible avec pour conséquence l'impossibilité d'acquérir les crédits correspondants. La présence physiquement active au cours est obligatoire. Le pourcentage et la qualité des présences seront récoltées par les enseignants. Par présence physiquement active, il faut entendre une participation pleine et effective permettant d'exercer les compétences véhiculées au cours. Les titulaires du cours pourront s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e qui n'aurait pas participé physiquement activement à au moins 80% de chacune des disciplines du cours, lors de la session de janvier/juin ou de septembre.</p> <p>Ce cours est strictement réservé aux étudiants FSM, son accès n'est pas possible aux autres étudiants UCLouvain.</p> <p>Les épreuves de seconde session sont identiques aux épreuves de première session. L'étudiant <b>doit</b> représenter l'ensemble des épreuves évaluant les acquis d'apprentissages incontournables non acquis.</p> <p>Lors de la journée de consultation des copies, l'étudiant sollicitera le titulaire et les enseignants responsables à propos de la mise en place des conditions nécessaires aux situations d'évaluations de seconde session. (p. ex. nombre de joueurs suffisants pour la situation d'évaluation)</p> <p>Dans le cas contraire, l'enseignant peut refuser l'accès à l'évaluation de seconde session.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>FSM</p>

## Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Programme	Sigle
-----------	-------